

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Article 1 : Généralités

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de participation au concours cosplay. En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter et adhérer l'intégralité de ce règlement.

1. Dates d'inscription

Les dates d'inscription sont consultables sur la page dédiée de l'événement et/ou sur les réseaux sociaux de celui-ci.

2. Mode de sélection

La sélection des participants se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi, en accordant la priorité aux dossiers complets. Si un dossier est incomplet, l'inscription est annulée et le participant devra recommencer la procédure depuis le début. Le nombre de participants est limité à 15 pour les prestations individuelles et 10 pour les groupes (l'organisateur se réserve le droit de modifier les quotas en fonction de l'événement et des inscriptions)

3. Déroulement du concours cosplay

Le concours cosplay est divisé en deux parties, le prejudging (vous présenterez votre cosplay lors d'un entretien individuel) et la prestation (interprétation scénique devant un public)

4. Comportement

Tout comportement déplacé et/ou dangereux sont strictement interdits.

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère xénophobe, homophobe, transphobe raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature ne respectant pas le règlement du concours cosplay.

Toute utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

Les répliques airsoft sont interdites.

5. Limite d'âges

Le concours est ouvert uniquement aux participants âgés de 10 ans et plus (autorisation parentale obligatoire jusqu'à 18 an). Les personnes de moins de 10 ans ne sont pas éligibles pour participer au concours, mais sont invitées à s'inscrire aux performances libres, si l'événement l'a prévu.

6. Accompagnant

Les organisateurs peuvent autoriser les participants à être accompagnés, mais cette décision est à leur discrétion, la présence d'un accompagnant doit être justifiée par un réel besoin. Les participants handicapés munis d'une carte spécifique et les mineurs peuvent automatiquement être accompagnés en fournissant un justificatif. La demande doit être faite lors de l'inscription.

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Article 2 – Étapes d'inscription

1. Inscription

Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription et joindre une ou des images de référence, ainsi qu'un média pour la prestation (fichier audio MP3 ou vidéo MP4 uniquement).

2. Réception inscription

Les inscriptions au concours cosplay peuvent se faire par mail, ou sur place le ou les jours de l'évènement (l'organisateur se réserve le droit de refuser les candidatures le jour du concours cosplay si cela met en péril l'organisation du dit concours)

3. Étude des dossiers d'inscription

La ou les personnes en charge du concours cosplay examine votre dossier afin de vérifier que le formulaire est correctement rempli et que les éléments obligatoires sont inclus : fiche d'inscription, images de référence et fichier audio ou vidéo.

4. Validation ou refus de l'inscription

Une notification par mail vous sera envoyée afin de valider ou non votre inscription. Si votre inscription est validée, la place vous sera assurée

5. Validation de l'inscription sur place

La confirmation de la présence des participants (ainsi que de toutes les personnes composant un groupe) est une étape obligatoire qui doit être effectuée au stand dédié (stand jury cosplay et/ou organisateur) le jour du concours Cosplay. Il est important de noter qu'il ne sera plus possible de participer si la confirmation n'est pas faite.

6. Envoi des informations pratiques

La ou les personnes en charge du concours cosplay vous enverrons par mail ou transmettrons lors de l'évènement les informations pratiques ainsi que le déroulement du concours cosplay.

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Article 3 – Fichier à joindre lors de l'inscription

L'ensemble des éléments demandés ci-après est obligatoire pour l'inscription au concours cosplay

1. Fiche d'inscription

Une fiche vous sera transmise et sera à compléter, toutes fausses informations annulera votre participation

2. Image de références

Les images de références doivent être de qualité correcte, le personnage doit être entier, il est possible de rajouter d'autres images tel que des zooms sur les éléments qui vous paraissent important. Il est interdit d'utiliser une image généré par IA.

3. Fichier audio ou vidéo

Les fichiers devront respecter un certain format, les fichiers audios devront être en MP3 et les fichiers vidéo en MP4. Ils devront être transmis par mail au maximum la veille du concours cosplay, sauf si inscription faite le jour du concours cosplay dans ce cas prévoir une clef usb. L'IA peut être utilisé pour faire l'audio sous la condition que la voix soit robotisé (exemple volcaloid).

4. Dépôt des fichiers

L'ensemble des fichiers obligatoires pour la prestation ainsi que le prejudging devront être envoyer par mail à l'adresse suivante : conventionsud@gmail.com

Si les fichiers sont trop volumineux par mail, merci d'utiliser une plateforme de stockage comme Google Drive, Dropbox, etc. (ne pas utiliser de plateforme à date d'expiration). Aussi, vérifiez bien de nous donner toutes les autorisations nécessaires à l'accès des fichiers.

Article 4 – Le Cosplay

1. Réalisation du costume

Les costumes entièrement achetés et confectionnés sont autorisés. Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

2. Catégories cosplays

Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : BD, mangas, anime, jeux de rôles, comics, littérature, films, jeux vidéo, artbook, dessins animés, musique (clips...). Les créations personnelles sont autorisées uniquement sous certaines conditions (personnage humanisé par exemple). Le cosplay doit être inspiré d'un personnage existant. Si vous avez un doute n'hésitez pas à vous référer à la personne en charge du concours cosplay

3. Armes

Les armes en matériaux tranchants et/ou contondants pouvant être dangereuses pour autrui sont interdites. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger sont autorisées. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse. Les répliques d'airsoft sont interdites (article 1.3).

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Article 5 - Décors et accessoires

Des décors et accessoires peuvent être installés sur scène lors de votre prestation

1. Réalisation des accessoires

Les accessoires, décors et supports achetés sont autorisés. Les décors et leurs supports peuvent être achetés. Les participants sont tenus responsables de la solidité de leurs accessoires (transport et scène)

2. Taille, quantité et poids des décors et accessoires

Un seul décor et un seul accessoire sont autorisés (les objets et armes liés à votre cosplay ne comptent pas). Ne pas dépasser un poids total de 10kg et les dimensions suivantes : 2m de long x 2m de haut x 1m de profondeur.

3. Accessoires mis à disposition par l'organisation

Les organisateurs peuvent prêter au maximum une chaise pour les participants solo et deux pour les groupes. La demande doit être spécifiée dans le formulaire d'inscription.

4. Mise en place des accessoires sur scène

Seuls les organisateurs sont autorisés à installer les décors et accessoires sur scène, merci de remplir le plan vierge fourni afin d'indiquer leur mise en place.

Article 6 - Prestation

1. Temps de passage

Solos : 1 minute et 30 secondes maximum

Groupes : 2 minutes et 30 secondes maximum

2. Fichier audio

Format accepté : .mp3 ou .wav

Bonne qualité audio sans saturation excessive ni changements de volume importants, dialogues audibles (aucuns propos haineux ou discriminatoires)

3. ou fichier vidéo

Formats acceptés : MP4, MKV ou AVI uniquement

Résolution minimale : 720p en hauteur

Taille maximale du fichier : 500 Mo

L'audio de la vidéo doit respecter les contraintes mentionnées ci-dessus (article 6.2) et doit être intégré dans le fichier vidéo (pas de fichier audio séparé)

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Article 7 – Limites d'inscription

1. Limite de personnages et licences

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription pour les raisons suivantes : nombre maximum de participants atteint, un même personnage ou série est représenté plusieurs fois.

2. Intégrité

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription dont le costume pourrait compromettre l'intégrité du concours, des organisateurs ou enfreindre les lois en vigueur. De plus, elle peut restreindre la participation d'un participant si sa prestation est jugée hors sujet.

Article 8 – Critères de jugement

1. Déroulement

La notation sera divisée en deux parties égales :

- Le prejudging : entretien individuel avec présentation de votre cosplay porté, étude et questions techniques
- La prestation : passage sur scène, qualité du jeu, respect de l'œuvre, compréhension

2. Confidentialité

Les notes resteront confidentielles et ne pourront pas être demandées ou divulguées. Cependant, le jury se tient à disposition pour répondre aux questions et faire un retour concernant le costume ou la prestation.

Article 9- Propriété intellectuelle

1. Exploitation photo / vidéo / sonore

En adhérant à ce règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore de leur image pendant et après l'événement.

Les participants sont informés que l'utilisation d'images, de vidéos ou de sons non-libres de droits pendant leur prestation peut entraîner l'impossibilité pour l'organisateur de publier leur prestation en ligne. Les organisateurs du concours ou de l'événement ne pourront être tenus responsables de toute difficulté liée à l'utilisation par un participant d'un élément non-libre de droit.

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

Article 10- Disqualification et sanctions

1. Agression, dégradation, diffamation, annulation...

Tout participant directement ou indirectement responsable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou similaires lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale pouvant découler de ces actes conformément aux lois en vigueur. Il est également interdit de divulguer des données personnelles, des informations privées et/ou confidentielles à des tiers.

Le jury et les organisateurs du concours ou de l'événement se réservent le droit de prendre des mesures après le concours (disqualification, retrait de points, réorganisation du classement, bannissement temporaire ou permanent) en cas de comportement répréhensible (non-respect du règlement, manque de respect envers un autre participant, diffamation, plagiat, tricherie, etc.)

Le présent règlement peut être modifié à tout instant par les organisateurs.